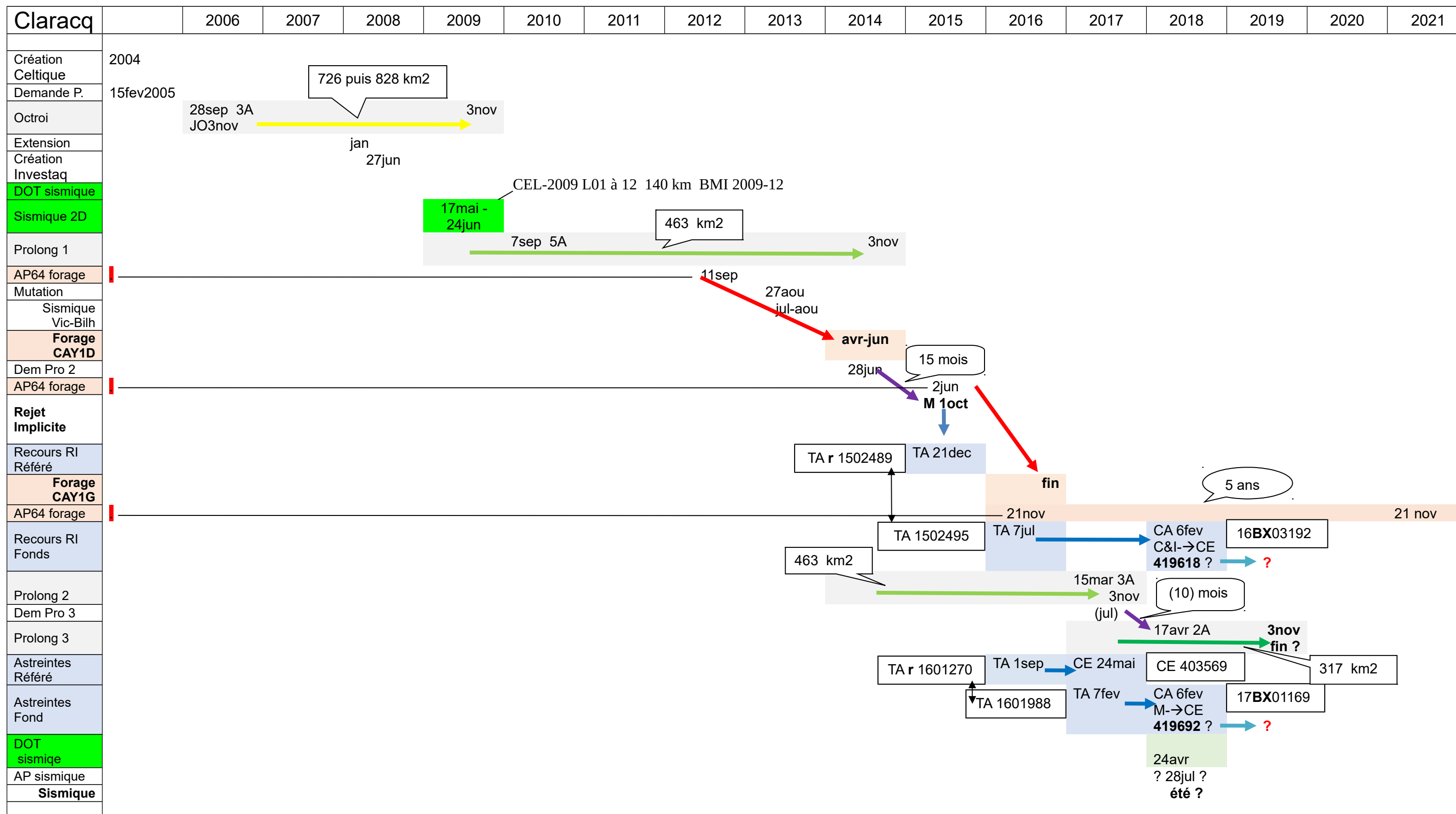


Synoptique du permis exclusif de recherches d'hydrocarbures n° 580 « Claracq » impactant actuellement les Pyrénées-Atlantiques (64) – à jour le 5 juillet 2018 par AR cgdcnm lgv30



Légende
Cases grises périodes de validité ; flèches 1 jaune, 2 et 3 vert clair, 4 vert foncé **Cases roses** arrêtés préfectoraux et forages.
Cases bleues procédures juridiques **Cases vertes** arrêtés préfectoraux et sismique
 A : ans, l'arrêté d'octroi ayant été publié au journal officiel du 3 novembre, toutes les prolongations se terminent un 3 novembre.
 C&I : Celtique et Investaq
 M : ministère en charge de l'Énergie et en co-charge des matières minérales énergétiques : MEDDE puis MEEM actuellement MTES
 TA : Tribunal administratif de Pau 64 CA : Cour administrative d'appel de Bordeaux 33 CE : Conseil d'État section du contentieux, Palais-Royal, Paris 75
 DOT : déclaration d'ouverture de travaux (miniers) voir décret 2006-649 (DAOT : demande d'autorisation d'ouverture de travaux (miniers))